

Madame la Préfète de la Vienne
Préfecture de la Vienne
Bureau de l'Environnement et des ICPE
7 place Aristide Briand
BP589
86000 POITIERS

Le Pian Médoc, le 8 avril 2022

**Objet : Dossier de demande d'autorisation environnementale de modifications d'exploiter des ICPE
Centre de regroupement, tri, traitement de déchets métalliques, plastiques et de résidus de broyage
sur la commune du Vigeant (86150)**

Madame la Préfète,

La société DECONS SAS exploite depuis 2008 sur un même site localisé sur la commune du Vigeant un centre de regroupement, tri et traitement de déchets non dangereux métalliques, plastiques et de résidus de broyage ainsi qu'une petite fonderie d'aluminium et d'alliages d'aluminium.

Les activités ont évolué à ce jour, il convient de développer sur le site de nouvelles techniques de tri et de traitement de déchets afin d'accroître la part de leurs matières valorisables. Une demande de modifications des conditions d'exploitation est donc nécessaire. La nature de ces modifications a déjà été portée à connaissance de Madame la Préfète et ont été qualifiés d'ordre substantiel.

Par conséquent, en application des articles L.142-2, L.511-1, L.511-2, L.512-1 à L.512-16, L.513-1, L.514-1 à L.516-2, L.517-1, L.517-2 du Code de l'Environnement, relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, je soussigné, Monsieur José DE AZEVEDO, agissant en tant que Directeur Général de la société DECONS SAS, ai l'honneur de vous demander une autorisation environnementale de modification d'exploiter.

Les installations classées et activités **actuellement présentes** sur le site **et faisant l'objet d'une demande de modifications des capacités** sont les suivantes :

- ⇒ **Passage du régime de la DECLARATION à celui de l'AUTORISATION :**
 - ⊕ **Rubrique 2791**, Installation de traitement de déchets non-dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971 ;
- ⇒ **Passage du régime de l'AUTORISATION à celui de l'ENREGISTREMENT :**
 - ⊕ **Rubrique 2713**, Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719,



SITES

ST. AGNANT (17) : Tél. 05.46.82.36.60 / Fax 05.46.83.25.71
ST. ASTIER (24) : Tél. 05.53.08.25.20 / Fax 05.53.07.07.43
PORTET SUR GARONNE (31) : Tél. 05.61.72.27.80 / Fax 05.61.72.18.07
AUCAMVILLE (31) : Tél. 05.62.75.85.50 / Fax 05.61.57.55.40
BORDEAUX (33) : Tél. 05.56.50.09.57 / Fax 05.56.29.18.58

BOULIAC (33) : Tél. 05.56.20.55.71 / Fax 05.56.20.98.54
MONT DE MARSAN (40) : Tél. 05.58.75.13.45 / Fax 05.58.06.25.84
ST. MARTIN DE SEIGNANX (40) : Tél. 05.59.56.19.69 / Fax 05.59.56.19.72
BRAX (47) : Tél. 05.53.67.98.20 / Fax 05.53.67.98.22
SERRES CASTET (64) : Tél. 05.59.12.87.28 / Fax 05.59.33.16.73
NIORT (79) : Tél. 05.49.33.00.87 / Fax 05.49.33.67.67

⇒ Passage du régime de la **DECLARATION** à celui de l'**ENREGISTREMENT** :

⊕ **Rubrique 2714** Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.

Une nouvelle installation classée sera également présente sous le régime de l'**ENREGISTREMENT** :

⊕ **Rubrique 2716** Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.

Restent sous le régime d'autorisation les rubriques ICPE n°2546.1 et 2552.1 liées à la fonderie d'aluminium susceptible de fonctionner qu'à hauteur de 3,52 t/j. Les installations de combustions sous rubrique 2910A ne sont également plus classables.

A noter que nous avons transmis par voie électronique le 11 juin 2021 un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale à l'Autorité Environnementale de la DREAL Nouvelle Aquitaine. **La société DECONS a reçu une réponse à cette demande le 29 juillet 2021. La décision référencée n°2021 DCPAT/BE-160 en date du 29 juillet 2021 est jointe au présent dossier. Elle précise à l'article 1 que le projet de modification des conditions d'exploiter de la société DECONS SAS située à Le Vigeant (86) est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale et une étude d'impact.**

Je joins à ma demande un dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant :

- ✓ la présente lettre de demande d'autorisation d'exploiter ;
- ✓ le formulaire CERFA 15964*01 de demande d'autorisation environnementale ;
- ✓ un volet administratif, de présentation des activités ICPE et modifications envisagées ;
- ✓ une étude d'impact ;
- ✓ une étude de danger ;
- ✓ un plan de situation sur une carte IGN au 1/25 000^e ;
- ✓ un plan d'ensemble du site jusqu'à 35 m de celui-ci au 1/800^e ;
- ✓ un plan des abords au 1/5000 ;
- ✓ un volet de résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ;
- ✓ une note de présentation non technique du dossier.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses considérations.

José DE AZEVEDO
Directeur Général



BOULIAC (33) : Tél. 05.56.20.55.71 / Fax 05.56.20.98.54
MONT DE MARSAN (40) : Tél. 05.58.75.13.45 / Fax 05.58.06.25.84
ST. MARTIN DE SEIGNANX (40) : Tél. 05.59.56.19.69 / Fax 05.59.56.19.72
BRAX (47) : Tél. 05.53.67.98.20 / Fax 05.53.67.98.22
SERRES CASTET (64) : Tél. 05.59.12.87.28 / Fax 05.59.33.16.73
NIORT (79) : Tél. 05.49.33.00.87 / Fax 05.49.33.67.67



SITES

ST. AGNANT (17) : Tél. 05.46.82.36.60 / Fax 05.46.83.25.71
ST. ASTIER (24) : Tél. 05.53.08.25.20 / Fax 05.53.07.07.43
PORTET SUR GARONNE (31) : Tél. 05.61.72.27.80 / Fax 05.61.72.18.07
AUCAMVILLE (31) : Tél. 05.62.75.85.50 / Fax 05.61.57.55.40
BORDEAUX (33) : Tél. 05.56.50.09.57 / Fax 05.56.29.18.58